

ARRETE N°UCA-2018-466

**PORTANT PRISE DE FONCTIONS
DU DOYEN-DIRECTEUR DE LA FACULTE DE CHIRURGIE DENTAIRE
DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;
Vu les statuts de la Faculté de Chirurgie Dentaire ;
Vu l'élection de Monsieur Emmanuel NICOLAS en qualité de Doyen-Directeur de la Faculté de Chirurgie Dentaire, par le conseil de Gestion, en date du 5 novembre 2018 ;

ARRETE

Article 1 :


Monsieur Emmanuel NICOLAS, Professeur, élu Doyen-Directeur de la Faculté de Chirurgie Dentaire, exercera ses fonctions à compter du vendredi 7 décembre 2018.

Article 2 :

Le Directeur général des services de l'Université Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 6 novembre 2018.

Le Président de l'Université Clermont Auvergne,


Mathias BERNARD, Président



Le Président de l'Université Clermont Auvergne certifie le caractère exécutoire de cet acte,

- Transmis au contrôle de légalité le 07 NOV. 2018

- Publié le 07 NOV. 2018

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.